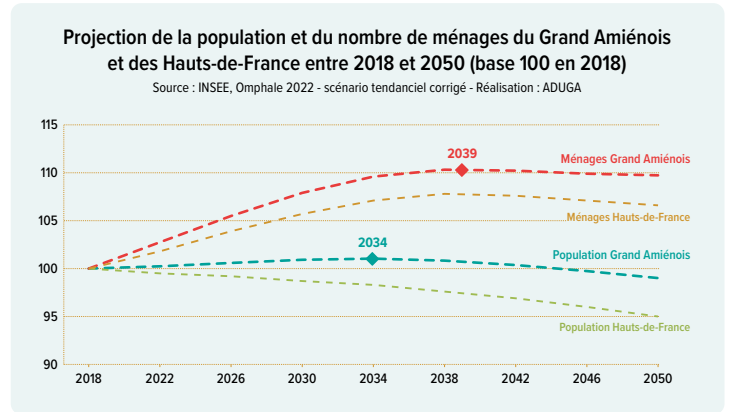


Un élément de contexte : celui des transitions démographiques

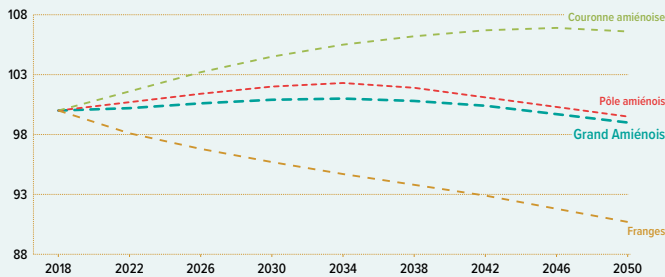
Alors que le nombre d'habitants des Hauts-de-France tend à diminuer, qu'en est-il dans le Grand Amiénois ?

Les évolutions futures de la population sont calculées par l'INSEE à partir du prolongement des tendances actuelles. Ainsi, ces projections nous indiquent que le nombre d'habitants du Grand Amiénois augmenterait faiblement de +1% jusqu'en 2034 pour connaître une baisse modérée ensuite de -2% entre 2034 et 2050. En revanche, le nombre de ménages connaîtrait une forte croissance jusqu'en 2039 (+10%) pour rester relativement stable ensuite. La diminution du nombre de personnes par ménage (mise en couple tardive, séparations, moins d'enfants dans les familles, personnes âgées seules...) explique cet écart.



Projection de la population du pôle amiénois, de la couronne amiénoise et des franges jusqu'en 2050 (base 100 en 2018)

Source : INSEE, Omphale 2022 - scénario tendanciel - Réalisation : ADUGA



Des dynamiques contrastées à l'intérieur du Grand Amiénois

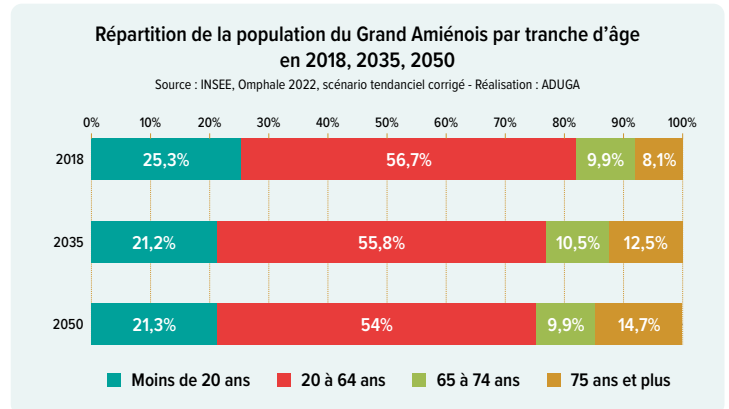
Le pôle amiénois (Amiens et ses communes voisines) maintiendrait sa croissance en raison de l'attractivité pour les jeunes et étudiants dont le nombre diminuerait après 2033.

La couronne amiénoise (communes comprises dans un rayon d'environ 25 km autour d'Amiens) connaîtrait une forte croissance de population en raison de la proximité avec les emplois offerts dans l'agglomération tout en proposant un cadre de vie attractif et du foncier financièrement plus accessible.

Les franges les plus éloignées d'Amiens seraient plus vieillissantes avec un déclin démographique plus marqué.

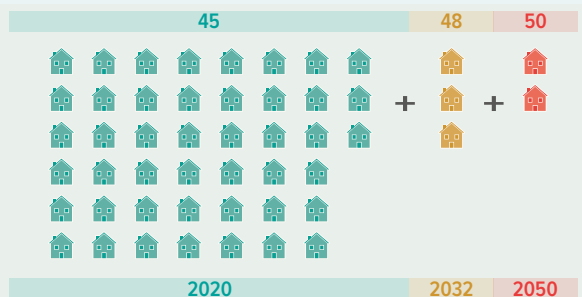
Une population vieillissante : les plus de 75 ans représenteraient 15% de la population en 2050

Le vieillissement de la population implique des besoins d'adaptation de l'habitat, des services pour favoriser le maintien à domicile, une augmentation des structures de soins et d'hébergement. À l'inverse, les effectifs scolaires et étudiants diminuent. Cela impacte la répartition entre le nombre d'actifs (les personnes entre 15 ans et 65 ans) et le nombre d'inactifs (les moins de 15 ans et les plus de 65 ans) qui passerait de 56 « inactifs » pour 100 en 2018 à 67 « inactifs » pour 100 « actifs » en 2050.



Nombre de logements nécessaires pour loger 100 personnes en 2020, 2032 et 2050

Réalisation : ADUGA



Plus de besoin de logements, pour loger le même nombre de personnes

Enfin, l'une des conséquences de ces évolutions sociodémographiques, est aussi la croissance du besoin de logements : il fallait 45 logements pour loger 100 personnes en 2020, il faudrait 50 logements en 2050.

Le SCoT doit ainsi définir les axes du projet indispensables pour prendre en compte ces évolutions.